



## Fiche du Kitir et Plan d'action

DJIMODOUM DJEKOTAR Alladoum |  
N'Djaména | 23 juillet 2024

---



Financé par  
l'Union européenne

Projet AfriPI, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre para L'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)



## **I. Présentation du Kitir**

- a) Qualité spécifique**
- b) Réputation**
- c) Facteurs de succès**
- d) Existence d'un nom géographique**

## **II. Plan d'action**

- a) Objectifs**
- b) activités**
- c) Actions**
- d) Acteurs**

## Qualité spécifique

- ❖ L'« **acacia Sénégal** » qui produit le Kitir pousse naturellement dans les régions arides et semi-arides du Tchad.
- ❖ La qualité du Kitir tient, d'une part, à son environnement de culture et de production et, d'autre part à la technicité et la période de sa récolte.
- ❖ Des incisions dans l'écorce de l'arbre d'acacia sont effectuées durant les mois de février/mars. Le mois suivant, l'exsudat est recueilli et séché.
- ❖ Le kitir est dépourvu d'effet toxique

## Réputation



- 1) 39 millions d'hectares dans la zone sahélienne du Tchad soit 30 % du territoire du pays;
- 2) 7 % du PIB du Tchad ;
- 3) Plus de 500 000 personnes

- ❖ Les facteurs de réputation du kitir sont d'ordre :
  - Sur le économique, le Kitir améliore et sécurise le revenu des ménages au cours de l'année, notamment en saison sèche ;
  - Sur le plan environnemental, l'exploitation du Kitir suscite l'intérêt de la conservation du patrimoine ligneux naturel en offrant une alternative à la coupe du bois de chauffe, en améliorant la fertilité des sols et en contribuant à la lutte contre la désertification et le changement climatique ;
  - Sur le plan social le Kitir bénéficie à l'ensemble des usagers des ressources naturelles y compris les groupes sociaux marginalisés tels que les femmes et les peuples d'éleveurs nomades.

### **Preuve de la typicité :**

- ❖ Le kitir est typique au Tchad dans les provinces du Salamat et du Guéra ;
- ❖ Le Salamat constitue actuellement la principale zone d'approvisionnement du pays et les cueillettes réalisées par les populations transhumantes représentent environ 70% des volumes collectés.

### **Existence d'Organisations Collectives:**

- ❖ Les acteurs de la filière sont principalement les productrices, les revendeurs et les consommateurs. Ils s'organisent aussi en associations, coopératives, etc.
- ❖ Il existe en outre des Organisations professionnelles, notamment la CCIAMA, l'Association Tchadienne pour la Promotion de la Gomme Arabique, le Comité Interprofessionnel de Concertation de la filière Gomme Arabique, etc.

### **Existence d'un marché :**

- ❖ Le Tchad est l'un des plus grands producteurs mondiaux de Kitir et celui-ci représente le 4ème produit d'exportation national après le pétrole, le bétail et le coton.
- ❖ Le commerce mondial du Kitir a connu une évolution très dynamique.
- ❖ Le Kitir peut représenter entre 15 % et 30 % du revenu des populations rurales
- ❖ L'auto-emploi, dont fait partie la cueillette du Kitir, représente plus de 50 % des revenus des ménages les plus pauvres dans la zone de cueillette

### **Existence d'un nom géographique**

- ❖ La gomme arabique tchadienne recouvre deux (2) produits à savoir :
  - le Kitir ou la Gomme d'Acacia Sénégal qui est l'exsudat séché obtenu des branches saignées de l'arbre

**Figure: Gomme de kitir « d'acacia Sénégal »**



### **Existence d'un nom géographique (suite)**

➤ la Gomme d'Acacia seyal qui est l'exsudat naturel produit au niveau des branches et du tronc.

**Figure: exsudat d'acacia Seyal**



❖ Cependant, le nom géographique par lequel l'IG pourrait être demandée est le « kiitir ». Car cette appellation est géographiquement utilisé pour désigner la gomme arabique de l'Est du Tchad



- ❖ La reconnaissance Kitir en tant qu'IG, serait un outil de préservation et de valorisation du patrimoine culturel tchadien.
- ❖ Cependant, cette reconnaissance recommande de mener des activités via un Plan d'Action bien approprié
- ❖ Pour atteindre des objectifs, le plan d'action prévoit des activités et des actions à l'attention des acteurs concernés notamment les cueilleurs, le CN-IG, la SNL-OAPI-Tchad, etc.

### ❖ **Objectifs**

1. Identifier, organiser les producteurs afin de renforcer leurs capacités sur la connaissance en IG ;
2. Renforcer le cadre légal, institutionnel et politique existant ;
3. Doter CN-IG d'un cahier des charges et d'un plan de contrôle à l'effet de valider le dossier de demande ;
4. Obtenir un document national de promotion des IG ;
5. Disposer d'un mécanisme de défense efficace ;
6. Disposer d'un plan de gestion, de promotion des IG nouveaux produits éligibles

### **Activités**

1. Harmonisation et sensibilisation des groupes de producteurs ;
2. Renforcement du cadre juridique ;
3. Elaboration du cahier des charges et du plan de contrôle pour la demande IG ;
4. Validation et examen de la demande par le Comité national IG ;
5. Elaboration d'une stratégie nationale de promotion et de gestion de l'environnement en général et des IG en particulier ;
6. Mise en place d'une organisation de défense de gestion des IG ;
7. Mise en œuvre du plan de gestion, de promotion des IG.



Projet AfriPI, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)

[www.afripi.org](http://www.afripi.org)